

Ventilation de Service (VS) des PEPS

Sommaire

1	Qu'est ce qu'une VS ?	1
2	Ce qui doit être notifié dans la VS d'un PEPS	1
3	HSA	1
4	HSE.....	2
5	Règles à respecter	2
6	Références officielles.....	2

1 Qu'est ce qu'une VS ?

L'état de ventilation de service est un document officiel donné par le chef d'établissement en début d'année aux professeurs. Ce document donne des renseignements sur le service d'enseignement de l'enseignant. il indique les classes prises en charge par l'enseignant d'EPS, le nombre d'élèves présents dans chaque classe, le nombre d'heures pour chaque classe, le nombre d'heures total d'enseignement et le nombre d'HSA effectuées.

Cet état de ventilation de service (VS) sera, après signature du professeur, transmis au rectorat par le chef d'établissement.

2 Ce qui doit être notifié dans la VS d'un PEPS

Dans cette ventilation de service, nous retrouvons donc le nombre d'heures d'enseignement ainsi que les HSA. Un professeur d'EPS doit effectuer 20H (17H de cours + 3H d'UNSS) d'enseignement/semaine et 17H (14H+3H d'UNSS) pour un agrégé d'EPS.

3 HSA

- Les HSA sont des heures supplémentaires annuelles qui font partie intégrante de la VS.
- Contacter votre section locale du SE-Unsa pour obtenir des informations sur le montant des HSA. XX@se-uns.org (remplacer XX par le numéro de département).

4 HSE

- Une HSE équivaut à 1/36 des HSA majoré de 25%.
- Contacter votre section locale du SE-Unsa pour obtenir des informations sur le montant des HSE. XX@se-unsas.org (remplacer XX par le numéro de département).

5 Règles à respecter

- Le service d'un enseignant d'EPS ne **peut en aucun cas être supérieur à 6h par jour**. Toute exception à cette règle doit faire l'objet d'une demande écrite de dérogation à l'inspection pédagogique régionale et doit être motivée par d'impérieuses raisons de service. La survenue d'un accident durant la 7^{ème} heure de cours (où l'on peut comprendre qu'en raison de la fatigue, la vigilance de l'enseignant diminue) pourrait engager la responsabilité de l'enseignant et celle du chef d'établissement. »
- Les heures d'EPS **pour une même classe** doivent **être espacées d'au moins 24h** ce qui justifie que l'EPS soit prioritaire lors de la confection des emplois du temps.

6 Références officielles

Contactez votre section locale du SE-Unsa pour obtenir des informations sur les textes officiels. XX@se-unsas.org (remplacer XX par le numéro de département).